



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat
Direction des Examens et Concours
Bureau DEC3

Toulouse, le 7 avril 2022

Fiche pratique - ECE – Série STL

1- Références réglementaires :

Définition des épreuves des enseignements de spécialité de la série STL :

[Note de service n° 2020-014 du 11 février 2020 parue au BOEN spécial n° 2 du 13 février 2020](#)

Circulaire nationale d'organisation des ECE Série STL – Session 2022 :

[Note de service du 14 mars 2022 publiée au BOEN n° 12 du 24 mars 2022](#)

2- Organisation de l'épreuve :

Les chefs d'établissement sont responsables de l'organisation de cette épreuve. Ils définissent et mettent en œuvre, dans le respect des consignes de sécurité nationales et académiques, le dispositif matériel nécessaire.

Les professeurs et les personnels techniques de laboratoire sont astreints à une obligation de confidentialité qui s'applique aux situations d'évaluation dans leur intégralité, avant, pendant et après la passation de l'épreuve.

Les épreuves se dérouleront dans chaque établissement **selon le calendrier académique** retenu en concertation avec les équipes pédagogiques et les IA-IPR de chaque spécialité.

- **Du mardi 17 au vendredi 20 mai pour la spécialité biotechnologie**
- **Lundi 23 et mardi 24 mai pour la spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire.**

Les épreuves pratiques de la série STL sont à gestion autonome. En conséquence, les affectations des candidats en dates, en salles (facultatif) et en commissions d'interrogation sont à effectuer dans votre interface Cyclades, de même que leurs convocations.

Les interrogateurs sont également à convoquer dans Imagin'.

Le tableau récapitulatif joint dans le même courriel vous indiquera précisément les dates des épreuves, les commissions et les noms des interrogateurs pour votre centre.

3- Affectation des candidats dans Cyclades :

Vous devez affecter les candidats sur ces épreuves en dates, salles et commissions en suivant le tableau récapitulatif.

Exemple ci-dessous pour l'affectation en date :

The screenshot shows the Cyclades web interface. At the top, there is a navigation bar with the following items: ACCUEIL, MON ÉTABLISSEMENT, RÉGLEMENTATION, INSCRIPTION, ORGANISATION, ÉVALUATION, DÉLIBÉRATION, and RÉSULTATS. Below this, there is a sub-menu for 'Organisation' with options: Affectation, Affecter par date et heure, and Affecter par date par épreuve. The 'Examen-session' is set to 'BGT - 2022 - ACADÉMIE DE TOULOUSE'. A dropdown menu for 'Epreuve' is open, showing 'Sciences physiques et chimiques en laboratoire pratique'.

4- Convocations des candidats :

L'établissement doit procéder à la **convocation des candidats** depuis Cyclades à l'épreuve pratique, ainsi que par voie d'affichage. Elle doit être annoncée aux élèves afin d'éviter toute contestation.

Exemple ci-dessous pour les convocations candidats :

ACCUEIL MON ÉTABLISSEMENT RÉGLEMENTATION INSCRIPTION ORGANISATION ÉVALUATION DÉLIBÉRATION RÉSULTATS

Organisation - Génération de documents - Convocations - Convocations par épreuve ? Examen-session : BGT - 2022 - ACADÉMIE DE TOULOUSE

Convocations par épreuve

Titre édition : Convocations par épreuve

Paramètres Informations supplémentaires Critères de sélection

► Produire le document sur l'ensemble des candidats sélectionnés :

Sans publication (document de travail pour test)

Et publier le document officiel dans l'espace documentaire dédié (*), pour **tous** les candidats sélectionnés

Prévenir le candidat par mail? Oui Non

(* onglet DOCUMENTS du menu principal pour les gestionnaires DEC, onglet de l'étape de gestion en cours pour les gestionnaires établissement et présent dans l'espace du candidat (s'il a un compte CYCLADES).

► Epreuve à convoquer

Sciences physiques et chimiques en laboratoire pratique X

➕ Ajouter une épreuve à convoquer

► Informations à éditer

Salle

Ajout de la mention « Annule et Remplace »

Délai de présentation avant le début de l'épreuve (en min) : 5

Commission

Etablissement d'inscription du candidat

Verso

5- Constitution des jurys, affectations et convocations des interrogateurs :

Les examinateurs et les professeurs ressources **ont été désignés** par les IA-IPR de chaque spécialité.

La documentation concernant ces étapes est directement accessible depuis le menu "Accueil" de Cyclades.



[Accès à la documentation établissement.](#)

Vous devez convoquer **les examinateurs** et les professeurs ressources et générer leur convocation directement dans votre interface Imag'in. Ils doivent être convoqués 1heure avant le début des épreuves.

L'accès à la documentation concernant cette étape est aussi prévu par le biais de l'accueil de Cyclades (mise à jour prochainement) :

[Convoquer les correcteurs, les interrogateurs et les chargés de numérisation via IMAG'IN](#)

Les établissements devront ensuite procéder à la distribution des candidats aux jurys interrogateurs dans l'application Santorin.

Là aussi un guide est disponible depuis le menu "accueil" de Cyclades.

Vous y trouverez également une feuille de route qui récapitule toutes ces étapes et indique les pas à pas disponibles correspondant à chaque étape :

[Feuille de route « Gestion des épreuves pratiques ECE et NSI »](#)

6- Suivi de l'épreuve :

Les corrigés et les éléments d'évaluation sont exclusivement destinés aux épreuves. La diffusion et l'utilisation en classe ne sont pas autorisées. Après les épreuves, le chef d'établissement devra s'assurer de la non diffusion et de la destruction de l'intégralité des documents d'évaluation reçus (situations d'évaluation, corrigés, éléments d'évaluation, fiches laboratoire). Il en informera la cellule académique en retournant par courriel l'attestation de destruction ci-jointe, dûment complétée et signée, au bureau DEC6 (dec6@ac-toulouse.fr).

*Procédure d'alerte

Tout incident significatif relatif au contenu même des situations d'évaluation ou autre doit être signalé immédiatement la cellule d'alerte mise en place et constituée des IA-IPR concernés et de la direction des examens et concours – bureau DEC6.

7- Absence, dispense et aménagement :

Toute absence non justifiée d'un candidat scolaire le jour fixé pour l'évaluation de la partie pratique entraîne l'attribution de la note zéro pour cette partie de l'épreuve.

Dans le cas d'une absence justifiée, une épreuve de substitution pour le candidat concerné, doit, dans toute la mesure du possible, être organisée au sein de l'établissement sur la même période prévue pour les épreuves, et en tout état de cause, avant la fin de l'année scolaire

Les adaptations accordées par le recteur aux élèves en situation de handicap pour lesquels un aménagement des conditions d'épreuve a été validé peuvent porter notamment sur le choix des types de situations proposés au tirage au sort, sur l'aménagement du poste de travail, sur la majoration du temps imparti, sur l'aide d'un secrétaire, sur la présentation, voire l'adaptation du support lui-même. Dans ce dernier cas, on veillera à ce que la situation retenue permette que des compétences expérimentales soient mises en œuvre par le candidat afin qu'elles puissent être évaluées. L'objectif est que le maximum de candidats en situation de handicap puisse passer l'épreuve, sans toutefois que soient dénaturées les compétences expérimentales évaluées.

8 – Evaluations

8.1- Fiche d'évaluation :

Les professeurs examinateurs renseignent une fiche individuelle d'évaluation au nom de chaque candidat. Ces fiches vierges seront livrées avec les sujets.

Parallèlement, l'évaluateur saisira la note attribuée sur 20 points, exprimée en points entiers, ainsi qu'un commentaire qualitatif, dans l'application Santorin.

Les examinateurs accèderont à leur espace de correction Santorin par le biais de leur interface Imag'in (menu "correction dématérialisée").

Attention : des bordereaux de notation sont disponibles dans Cyclades mais ne sont pas à générer. Seules les fiches d'évaluation seront utilisées.

8.2- Fin de saisies de notes :

Les notes devront être saisies **au plus tard le dernier jour des épreuves.**

La fiche individuelle d'évaluation ainsi que la (ou les) feuille(s) réponse rédigée(s) par le candidat, qui ont le même statut juridique que la copie d'écrit, sont agrafés ensemble et remis à l'issue de la correction au chef d'établissement pour conservation en cas de recours durant une année.